



Lutter contre le harcèlement en entreprise: prévention et mesures d'action

Durée 1 jour soit 7 h

Identifier les différentes formes de harcèlement

PUBLIC VISE Tous les salariés, managers, responsables RH, représentants du personnel, ainsi que toute personne susceptible d'être confrontée ou témoin de telles situations.	OBJECTIFS PEDAGOGIQUES L'art.1152-4 du Code du travail prévoit que « <i>l'employeur doit prendre toutes dispositions nécessaires en vue de prévenir les agissements de harcèlement</i> ». A l'issue de la formation, les managers, salariés et membres CSE seront en mesure d'identifier les différentes situations de harcèlement et de traiter efficacement les signalements leur permettant, ainsi qu'à leur entreprise, de retrouver un environnement sain et respectueux.
PRE-REQUIS Aucun	
LIEU A St Denis, 8, rue Alexis de Villeneuve	PROGRAMME DE LA FORMATION
DATES ET HORAIRES A définir	Définir le harcèlement moral selon le code du travail -Identifier les éléments constitutifs du harcèlement moral
ASPECTS ADMINISTRATIFS Convention ou contrat à signer en amont de la formation, émargements.	Définir le harcèlement sexuel selon le code du travail -Identifier les éléments constitutifs du harcèlement sexuel
MODALITES ET DELAIS D'ACCES En intra-entreprise action planifiée en concertation avec l'entreprise. En inter-entreprise, selon planning. Nous contacter.	Définir les agissements sexistes selon le code du travail -Identifier les éléments constitutifs des agissements sexistes
MOYENS PEDAGOGIQUES Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements : exposé, questions/réponses, exercices. Utilisation d'outils pédagogiques connectés / nouvelles technologies.	Recueillir les signalements -Détecter la rhétorique spécifique aux signalements de harcèlement -Ecouter la victime
MODALITES D'EVALUATION Evaluation théoriques et pratiques pendant la formation / à chaud à la fin de la formation / attestation de fin de formation mentionnant l'atteinte des objectifs.	Traiter les signalements -Expliquer les obligations légales des employeurs en matière de harcèlement -Lister les autorités et services compétents en matière de harcèlement -Diligenter une enquête interne : à partir de quel moment ? Faut-il l'externaliser ?
ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP Nous contacter pour mise e place de moyens de compensation	
INTERVENANTE.S : Géraldine Verdickt – attachée juridique du cabinet LAWCEAN	
CONTACT : Géraldine Verdickt - 0692.06.25.72 contact.lawcean@gmail.com	
TARIF : Interentreprise : par personne 550 €HT soit 596 €TTC incluant salle, déjeuner, pauses Intra-entreprise : 1500 €HT soit 1627€TTC pour un groupe de 12 apprenants maximum	